



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 117 • Juin 2017

Bonnes vacances à tous!

Profitez-en et revenez-nous en santé!

**ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES
À VENIR**

QUÉBEC

5 juin 2017 : 19h00

6 juin 2017 : 9h00

Immeuble FTQ
5000, Boul. des Gradins, Suite 300
Québec QC G2J 1N3
(Salle du Syndicat)

TROIS-RIVIÈRES

6 juin 2017 : 19h00

7 juin 2017 : 9h00

Hôtel L'Urbania
3600, boul. Gene H. Kruger
Trois-Rivières QC G9A 4M3
(Salle Laviolette)

MONTRÉAL

7 juin 2017 : 19h00

8 juin 2017 : 9h00

Auberge Royal Versailles
7200, rue Sherbrooke Est
Montréal QC H1N 1E7
(Salle du Syndicat)

<http://uasq8922.org> • journal8922@uasq8922.org

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Un petit mot de votre délégué • région Montréal

Bonjour à tous,

Je suis dans le domaine de la sécurité depuis 1984. J'ai connu, comme vous, les hauts et les bas de la sécurité. Depuis plusieurs années, je me suis impliqué syndicalement comme délégué de site et lors d'événements syndicaux. J'ai toujours eu à cœur le respect des droits des agents de sécurité et des bonnes conditions de travail.

Depuis mars 2017, je suis votre nouveau délégué région Montréal. Je rencontre les agents sur les



sites de la grande région de Montréal, qui comptabilise environ 5 000 agents.

Depuis le début de mon mandat, j'ai visité environ 250 sites et je ne fais que commencer à vous rencontrer. Plusieurs agents jusqu'à maintenant m'ont fait part de leurs questions

concernant leur milieu de travail et interrogations pour la prochaine convention collective.

Je compte sur vous tous pour nous appuyer syndicalement dans les prochains mois afin d'avoir

des bonnes conditions de travail, dans le respect des individus.

En espérant vous rencontrer bientôt dans votre milieu de travail et lors de réunions syndicales.

À bientôt,

Denis Fafard

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du comité de grief
- 9) Rapport du comité de SST
- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du président (intérim)
- 12) Varia
- 13) Ajournement

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

TRÈS IMPORTANT... ON NE LE DIRA JAMAIS ASSEZ !

N'oubliez pas que pour toute situation que vous désirez contester, vous avez un délai de **25 JOURS** pour contester par voie de grief. Ce sont vos droits, alors ne prenez pas la chance de laisser traîner et d'attendre qu'il soit trop tard.

**25
JOURS**

La seule exception est pour un grief d'harcèlement qui est de 90 jours.

Congé férié chômé

Dans chaque cas, l'employeur accorde le congé choisi en tenant compte de l'ancienneté de site et en informe les salariés avant le 7 décembre, le 7 juin ou avant le 7 mars, selon le cas.

Si un trop grand nombre de salariés désirent chômer l'un de ces jours, l'employeur assigne les salariés à temps partiel et, dans l'ordre inverse de leur ancienneté, les salariés permanents capables de remplir les postes qui doivent l'être. Ces salariés seront rémunérés aux taux prévus ; soit leur salaire de l'heure plus un vingtième du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, incluant les primes mais sans tenir compte des heures supplémentaires.

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !



Finis l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 892.



Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) **Appelez-nous** pour obtenir une soumission ! **Comparez et économisez ! 1-888-522-2661**

Le mot du président

Depuis la dernière parution du journal Entre deux Rondes, 450 nouveaux membres rejoignent les 15 000 membres de la section locale 8922 des Métallos.

Bienvenue à tous les signaleurs routiers de Gard : nous avons procédé à l'élection de leur comité de négociation au mois de mai.

Nous avons ratifié le contrat de travail pour les pompiers sur le contrat de la centrale nucléaire et les agents de contrôle de l'aéroport de Québec.

Suite à notre vote sur le projet de convention collective qui a eu lieu dans 34 villes pour 68 réunions en janvier et février, nous tiendrons une première rencontre avec l'association provinciale des agences de sécurité vers la fin mai dans le but d'obtenir un contrat signé dans les meilleurs délais.

Pour juin, nous reprendrons les rencontres régionales dans plusieurs villes du Québec. Vérifiez vos boîtes aux lettres afin d'y prendre part dans votre ville.

*Profitez des vacances d'été qui arrivent à grand pas,
soyons solidaires plus que jamais!*



Patrick Pellerin
Président

Un petit mot de votre déléguée • région Outaouais Hey Gatineau !

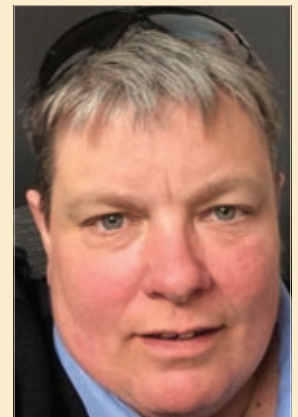
Saviez-vous que ça n'existe pas le terme « compétition » dans la convention collective et que, selon l'article 11.08 g, l'employeur a 15 jours ouvrables depuis la vacance du poste pour combler le poste. Saviez-vous aussi que si tu remplaces un poste vacant depuis longtemps tu pourrais peut-être réclamer ce poste...

Je me présente, Johanne Richard, votre déléguée régionale en Outaouais

Au cours des douze dernières années, j'ai cumulé une variété d'expériences dans l'organisation syndicale avec la section locale 8922. Devenue membre des Métallos et agente de sécurité en mai 2005, puis élue déléguée de site par mes pairs depuis oc-

tobre 2005. Je représente aussi mes collègues de travail en Santé et sécurité depuis 2006. De plus, j'ai joué un rôle comme scrutatrice en 2012 aux élections de notre section locale et par la suite comme Présidente des élections en 2015. Depuis l'automne 2016, je suis Co-présidente du Comité Paritaire en SST en collaboration avec les Commissionnaires d'Ottawa.

Mieux vaut comprendre clairement à quoi vous faites face au lieu d'attendre et ensuite être hors délais pour agir. Je veux m'impliquer davantage et bâtir une relation de confiance avec vous. N'hésitez pas à communiquer avec moi au 819-661-6292 ou à jrichard@uasq8922.org



FÉLICITATIONS



Nous avons le plaisir de féliciter l'agent Robert Robert de l'agence des Commissionnaires du Québec, agent à la guérite de Farnham qui soulignait ses 30 ans de service avec l'agence.

Nos sincères remerciements et félicitations à M. Robert pour ses loyaux services pendant toutes ces années.

Changement d'adresse

N'oubliez pas d'aviser votre section locale 8922 Métallos de tout changement d'adresse et vos coordonnées personnelles car la partie patronale ne transmet pas cette information. Vous pouvez facilement communiquer avec nos bureaux en utilisant si nécessaire les numéros sans frais qui apparaissent à la dernière page de ce journal.



IN MEMORIAM



NOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Pierrot Girard	64 ans	19-12-2016	G4S
Michel Hatin	60 ans	09-01-2017	Eureka
Serge Dufault	64 ans	19-01-2017	Garda
Serge Desjardins	62 ans	12-12-2016	CCC

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux ami(e)s des familles éprouvées.

Nom : _____

Prénom : _____

No. assurance sociale : _____

Date de naissance : _____

Sexe : _____

Téléphone (jour) : (_____) _____

Téléphone (soir) : (_____) _____

Cellulaire : (_____) _____

Adresse courriel (s'il y a lieu) : _____

Nouvelle adresse : _____

Date du déménagement (si connue) : _____

Nom de l'employeur : _____

Postez ce formulaire complété à :

UASQ, 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal, Québec H1V 1J7

Un vrai syndicalisme Pourquoi ?

Depuis mon début au syndicat, je ne fais que répéter l'importance d'être syndiqué. Ayant en tête la prochaine négociation de la convention collective, j'ai pensé

qu'un tableau parlerait beaucoup plus que des mots de l'importance d'être syndiqué. Vous trouverez ci-dessous l'historique du salaire minimum des dernières



Geanina Oancea
Vice-présidente

Date	Taux horaire minimum	Taux horaire (agents syndiqués 8922)	Revenu annuel (taux horaire minimum)	Revenu annuel (agents syndiqués 8922)	Différence
1987	4.55 \$	6.70 \$	9,464 \$	13,936 \$	4,472 \$
1988	4.75 \$	7.30 \$	9,880 \$	15,184 \$	5,304 \$
1989	5.00 \$	7.90 \$	10,400 \$	16,432 \$	6,032 \$
1990	5.30 \$	8.30 \$	11,024 \$	17,264 \$	6,240 \$
1991	5.55 \$	8.75 \$	11,544 \$	19,240 \$	7,696 \$
1992	5.70 \$	9.25 \$	11,856 \$	20,384 \$	8,528 \$
1993	5.85 \$	9.80 \$	12,168 \$	20,384 \$	8,216 \$
1994	6.00 \$	10.05 \$	12,480 \$	20,904 \$	8,424 \$
1995	6.45 \$	10.30 \$	13,416 \$	21,424 \$	8,008 \$
1996	6.70 \$	10.60 \$	13,936 \$	22,048 \$	8,112 \$
1997	6.80 \$	10.60 \$	14,144 \$	22,048 \$	7,904 \$
1998	6.90 \$	10.85 \$	14,352 \$	22,568 \$	8,216 \$
1999	6.90 \$	11.05 \$	14,352 \$	22,984 \$	8,632 \$
2000	6.90 \$	11.25 \$	14,352 \$	23,400 \$	9,048 \$
2001	7.00 \$	11.50 \$	14,560 \$	23,920 \$	9,360 \$
2002	7.20 \$	11.75 \$	14,976 \$	24,440 \$	9,464 \$
2003	7.30 \$	12.00 \$	15,184 \$	24,960 \$	9,776 \$
2004	7.45 \$	12.25 \$	15,496 \$	25,480 \$	9,984 \$
2005	7.60 \$	12.55 \$	15,808 \$	26,104 \$	10,296 \$
2006	7.75 \$	12.85 \$	16,120 \$	26,728 \$	10,608 \$
2007	8.00 \$	13.15 \$	16,640 \$	27,352 \$	10,712 \$
2008	8.50 \$	13.55 \$	17,680 \$	28,184 \$	10,504 \$
2009	9.00 \$	13.95 \$	18,720 \$	29,016 \$	10,296 \$
2010	9.50 \$	14.35 \$	19,760 \$	29,848 \$	10,088 \$
2011	9.65 \$	14.75 \$	20,072 \$	30,680 \$	10,608 \$
2012	9.90 \$	15.15 \$	20,592 \$	31,512 \$	10,920 \$
2013	10.15 \$	15.66 \$	21,112 \$	32,572 \$	11,460 \$
2014	10.35 \$	16.14 \$	21,528 \$	33,571 \$	12,043 \$
2015	10.55 \$	16.59 \$	21,944 \$	34,507 \$	12,563 \$
2016	10.75 \$	17.04 \$	22,360 \$	35,443 \$	13,083 \$
2017	11.25 \$	17.49 \$	23,400 \$	36,379 \$	12,979 \$
Total					289,576 \$

20 années ainsi que le salaire des agents syndiqués avec la section locale 8922, les revenus annuels respectifs et, finalement, la différence entre les deux. En faisant les calculs, je suis arrivée à la conclusion que le travailleur syndiqué avec le 8922 et qui travaille dans l'industrie depuis 20 ans, a gagné au total 289,576 \$ de plus que le travailleur au salaire minimum, et ce, sans même qu'il ait à payer un permis avant 2009. Ces calculs ont été faits sans prendre en considérations les primes, les journées de maladie et autres avantages de la convention collective.

Voilà, j'espère que j'ai bien répondu à la question : à quoi ça sert d'être syndiqué ?

Bien à vous,



ÉPARGNEZ FACILEMENT À MÊME VOTRE PAIE!

Saviez-vous que **votre entreprise** vous offre la possibilité d'épargner facilement en vue de votre retraite?

Et si vous choisissez de cotiser à un REER au Fonds de solidarité FTQ, vous allez bénéficier de **30 % de plus d'économies d'impôt** qu'avec un REER ordinaire.

Vous pouvez le faire par retenue sur le salaire : c'est **simple** et **efficace**!

30 % D'ÉCONOMIES D'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRES : PROFITEZ-EN !

L'exemple ci-dessous démontre ce qu'il vous en coûterait par paie pour souscrire 40 \$ dans votre REER avec un retour d'impôt immédiat selon votre revenu annuel.

REVENU IMPOSABLE DE
16 000 \$ à 42 705 \$

TAUX MARGINAL
D'IMPOSITION
28,5 %

CONTRIBUTION PAR PÉRIODE DE PAIE (26)	ÉCONOMIES D'IMPÔT (APPROX.)			PAIE NETTE RÉDUITE APPROX. DE	TOTAL DÉBOURSÉ PAR ANNÉE	TOTAL INVESTI PAR ANNÉE
	CRÉDITS 30%	REER 28,5%	TOTAL 58,5%			
5,00	1,50	1,43	2,93	2,07	54	130
10,00	3,00	2,85	5,85	4,15	108	260
25,00	7,50	7,13	14,63	10,37	270	650
40,00	12,00	11,40	23,40	16,60	432	1 040
50,00	15,00	14,25	29,25	20,75	540	1 300
75,00	22,50	21,38	43,88	31,12	809	1 950
100,00	30,00	28,50	58,50	41,50	1 079	2 600
125,00	37,50	35,63	73,13	51,87	1 349	3 250
150,00	45,00	42,75	87,75	62,25	1 619	3 900
192,31	57,69	54,81	112,50	79,81	2 075	5 000

REVENU IMPOSABLE DE
45 917 \$ à 85 405 \$

TAUX MARGINAL
D'IMPOSITION
37,1 %

CONTRIBUTION PAR PÉRIODE DE PAIE (26)	ÉCONOMIES D'IMPÔT (APPROX.)			PAIE NETTE RÉDUITE APPROX. DE	TOTAL DÉBOURSÉ PAR ANNÉE	TOTAL INVESTI PAR ANNÉE
	CRÉDITS 30%	REER 37,1%	TOTAL 67,1%			
5,00	1,50	1,86	3,36	1,64	43	130
10,00	3,00	3,71	6,71	3,29	86	260
25,00	7,50	9,28	16,78	8,22	214	650
40,00	12,00	14,84	26,84	13,16	342	1 040
50,00	15,00	18,55	33,55	16,45	428	1 300
75,00	22,50	27,83	50,33	24,67	641	1 950
100,00	30,00	37,10	67,10	32,90	855	2 600
125,00	37,50	46,38	83,88	41,12	1 069	3 250
150,00	45,00	55,65	100,65	49,35	1 283	3 900
192,31	57,69	71,35	129,04	63,27	1 645	5 000

Pour bien comprendre l'exemple du tableau de gauche :

Pour un salaire annuel entre 16 000 \$ et 42 705 \$, une contribution de 40 \$ par paie vous permettrait d'épargner 1 040 \$ par année dans votre REER. Le coût réel serait que de 16,60 \$ par paie.

16,60 \$ est le montant réel qui est prélevé sur votre paie, alors que 40 \$ est ajouté à votre REER.

Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Notez que les tranches de revenu imposable ainsi que les taux marginaux d'imposition utilisés sont établis selon les règles fiscales en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral.



Le mot d'un membre

Lévis, 27 février 2017

Bonjour,

Lorsque j'ai écrit à l'équipe de **L'Entre 2 rondes**, je ne me doutais pas que mon mot allait être publié dans vos pages. Je fus donc le premier surpris de voir ma note à la page 2 de votre dernier numéro. Des collègues m'ont même mentionné la pertinence de mon propos. Trêve de flatterie, j'en viens à ma présente communication.

Étant depuis peu dans le secteur de la sécurité privée et, de par la nature même de ce travail, j'ai observé et me suis fait un portrait de cette profession qui me semble méconnue et pas appréciée à sa juste valeur. Suite aux commentaires de collègues autrement plus aguerris que moi et à ma courte expérience dans ce domaine, couplée à mes expériences de travail antérieures, je me demande depuis le début qu'elle serait mon humble contribution. J'ai tenté d'apporter ma touche personnelle sur le site de mon

travail mais je me suis vite aperçu que mes efforts se butaient à un certain immobilisme que je constate mais que je respecte.

C'est vous qui m'avez apporté une réponse en publiant mon commentaire et on m'a suggéré de poursuivre dans cette voie. Mais je ne suis qu'un agent de gardiennage de 57 ans qui a choisi ce métier comme nouvelle carrière après 35 années passées dans le domaine de l'administration dans le secteur parapublic. Je vous interpelle donc à savoir si **L'Entre 2 rondes** serait disposé à recevoir à l'occasion des billets de ma part pour publication. J'ignore encore les aspects de la rémunération possible de tels articles et je vous laisse le soin de me contacter si ma démarche a un quelconque intérêt pour votre équipe.

Merci !

Jacques Breton 163049

SAVIEZ VOUS QUE ...

Vous pouvez mettre quelques dollars par semaine de côté pour économiser pour vos vieux jours et pour pas beaucoup! 5 \$ par semaine, prélevés régulièrement, directement sur vos paies, et en plus, cela vous donne un remboursement d'impôt de 35% en ce moment.

Faites vite et communiquez avec nous. Nous sommes les R L pour le Fonds de Solidarité FTQ.

Pour des informations contactez :

Le Fonds de solidarité FTQ... ça vaut tellement la peine et c'est **FACILE** d'économiser !

EXEMPLE* DE RETENUE SUR LE SALAIRE

Contribution par paie	Réduction approximative de la paie nette	Économie d'impôt estimée	Somme totale investie par année
10 \$	3.20 \$	6,80 \$	260 \$

 **FONDS**
de solidarité FTQ

* Exemple basé sur un taux marginal d'imposition de 38%, pour une personne recevant 26 paies par année.



Bur. Montréal
1.800.361.2914
514 919-8922
Patrick Pellerin



Bur. Montréal
1.800.361.2914
514 242-3385
Geanina Oancea



Bur. Gatineau
819.772.4246
Anne Charlebois



INFORMATIONS À RETENIR

DÉLÉGUÉS DE GRIEF

Marc Lacasse
Poste 249
Cell. : 514 707-8922
mlacasse@uasq8922.org



Patrick Ducharme
Poste 238
Cell. : 418 454-6267
pducharme@uasq8922.org



Anne Charlebois
Poste 229
Cell. : 819 664-9198
Télé. : 819 772-9456
acharlebois@uasq8922.org



Nancy Larche
Poste 236
Cell. : 514 709-8922
Télé. : 514 522-5220
nlarche@uasq8922.org



Corina Jumuga
Poste 225
Cell. : 514 984-8922
Télé. : 514 522-5220
cjumuga@uasq8922.org



Luc Boisvert
Poste 228
Cell. : 819 244-6989
lboisvert@uasq8922.org



Vincent Boily
Poste 235
Cell. : 514 771-8922
vboily@uasq8922.org



Nathalie Carbonneau
Poste 242
Cell. : 514 951-8922
ncarbonneau@uasq8922.org



Tifany Néron
Poste 240
Cell. : 514 972-8922
Télé. : 514 522-5220
tneron@uasq8922.org



DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Montréal • Laval
Denis Fafard
Cell. : 514 718-8922
dfafard@uasq8922.org



Côte-Nord
Michèle Verreault
Cell. : 418 293-7226
mverreault@uasq8922.org



Gatineau
Johanne Richard
Cell. : 819 661-6292
jrichard@uasq8922.org



Laurentides • Lanaudière
Johanne Bourcier
Cell. : 450 758-5729
jbourcier@uasq8922.org



**Mauricie • Centre-du-Québec
Sherbrooke**
Christian Fontaine
Cell. : 819 266-8922
cfontaine@uasq8922.org



Québec
Daniel Desjardins
Cell. : 418 509-3939
ddesjardins@uasq8922.org



Saguenay • Lac St-Jean
Alain Tremblay
Cell. : 418 944-8922
atremblay@uasq8922.org



REPRÉSENTANT SST

Province de Québec
Guy Doré
Vp de Québec
418 622-8044, p. 322
1 800 361-2914
Cell. : 418 576-2778
Télé. : 418 622-8091
gdore@uasq8922.org
sst@uasq8922.org



DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Côte-Nord
Lise Bourque
418 293-7387



Québec
Florence Bédard
Cell. : 418 569-1907



Saguenay • Lac St-Jean
Jean-François Côté
Cell. : 418 812-0771



Bas Saint-Laurent • Gaspésie
Denis Joncas
Cell. : 418 714-2622



RECRUTEMENT

Guy Coulombe
Cell. : 514 702-8922
gcoulombe@uasq8922.org



Nicole Paradis
Cell. : 514-978-8922
nparadis@uasq8922.org



HEURES D'OUVERTURE

Bureaux de Montréal

Lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 30

Bureaux de Québec (NOUVEAU)

Lundi, mardi et vendredi de
7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Bureau de Gatineau

Lundi et mardi de 8 h 00 à 12 h 00
Mercredi et jeudi de 13 h 00 à 16 h 30
Vendredi de 8 h 00 à 15 h 00

ENTRE 2 RONDES

est publié par le comité d'information et est expédié à tous les agents et agentes de sécurité syndiqué(e)s.



Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 117, juin 2017
Cette publication est réalisée par le
COMITÉ DU JOURNAL DE LA SECTION
LOCALE 8922

Membres :

Guy Doré, Patrick Ducharme,
Patrick Pellerin, Geanina Dancea.

4115, Ontario Est, bureau 310
Montréal (Québec) H1V 1J7

Poste-Publication no 41020006

Note : Lorsqu'utilisé dans le texte, le masculin comprend aussi le féminin, s'il y a lieu.

Montréal (bureau administratif)

Tél. : 514 522-8922
1 800 361-2914
Télé. : 514 522-5220
Courriel : 8922m@uasq8922.org
Adresse : 4115, rue Ontario Est,
bur. 310, Montréal
QC H1V 1J7

Info Assurances (Montréal)

Tél. : 514 523-2060
1 800-361-2914
Télé. : 514 940-1219
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 16 h 00

Québec (bureau de services)

Tél. : 418 622-8044
1 800 463-2632
Adresse : 5000 boul. des Grands
bur. 300, Québec
QC G2J 1N3

Gatineau (bureau de services)

Tél. : 819 772-4246
1 866 894-9160
Télé. : 819 772-9456
Courriel : acharlebois@uasq8922.org
Adresse : 259 boul. St-Joseph, bur.302
bur. 302, Gatineau
QC J8Y 6T1

DATE LIMITE

Faites-nous parvenir vos faits cocasses, des histoires ou des faits vécus au Comité du journal avant le 12 AOÛT 2017. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org

Visitez notre site web! www.uasq8922.org Plusieurs nouveautés sont à venir!